# L'investissement responsable : de tendance à composante fondamentale



Août 2021

Le monde d'aujourd'hui est en proie à une profonde transformation. À l'échelle de la planète, les défis sont nombreux et touchent toutes les sphères de la société, ou presque. Les préoccupations liées notamment aux droits de la personne, aux changements climatiques, aux inégalités sociales et à la corruption incitent à revoir la manière dont nous exerçons nos activités et parfois même à nous réinventer. Les entreprises n'y échappent pas; elles doivent tenir compte des enjeux autres que financiers pour assurer leur développement de manière durable. L'investissement responsable (IR) s'inscrit d'ailleurs dans les nouveaux impératifs de gouvernance d'entreprise définis en août 2019 par le Business Roundtable. Ces impératifs bonifient la portée du rôle des sociétés par actions. Par conséquent, clients, employés, fournisseurs, actionnaires et collectivités se situent au cœur de la mission de ces dernières. « C'est la seule façon de connaître du succès à long terme »¹, explique Jamie Dimon, Président du conseil et PDG de la banque d'investissement américaine JP Morgan Chase & Co.

Quant aux investisseurs, ils demeurent à l'affût de cette évolution et font preuve de proactivité pour adopter des nouvelles façons de faire qui contribuent à créer de la valeur à long terme. Dans un tel contexte, l'investissement responsable devient plus qu'une simple tendance. En intégrant un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), il s'inscrit comme une composante fondamentale des investissements en faveur d'une prospérité inclusive, résiliente et durable.

#### EXEMPLES DE CRITÈRES ESG



## **Environnement**

- Lutte aux changements climatiques
- Protection de l'accès à l'eau potable
- Conservation de la biodiversité



### Société

- Application des normes du travail
- Respect des droits de la personne
   (p. ex. travail des enfants)
- Acceptabilité sociale (p. ex. Premières Nations)



#### Gouvernance

- Diversité au sein du conseil d'administration
- Mesure adéquate de la rémunération des hauts dirigeants (p. ex. primes et bonis)
- Reconnaissance des droits des actionnaires

Source: DGIA, mars 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Source: https://www.businessroundtable.org/business-roundtable-redefines-the-pur-pose-of-a-corporation-to-promote-an-economy-that-serves-all-americans



# Les origines de l'investissement responsable

Dès les XVIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, nous voyons apparaître ce qu'il est convenu de considérer comme les balbutiements de l'investissement responsable sur la base de valeurs morales et de principes éthiques. Par exemple, les quakers, les méthodistes et autres groupes religieux interdisaient les investissements dans des sociétés liées à la fabrication ou au commerce des armes, d'alcool ou de produits du tabac.

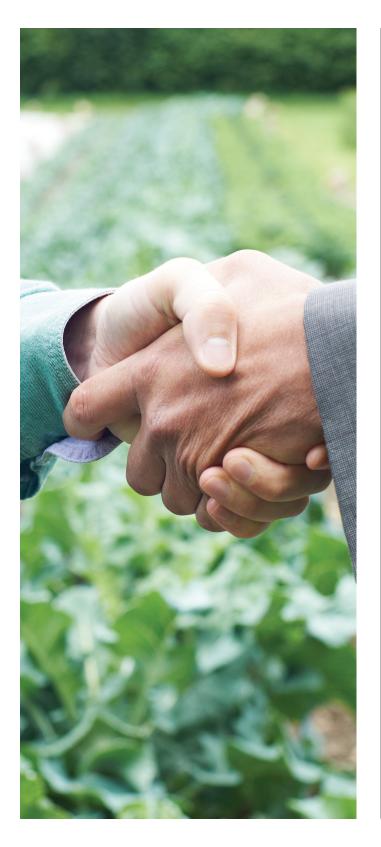
Au tournant des années 1970, ce courant de pensée s'étend à d'autres enjeux sociaux, ce qui donne lieu à divers mouvements, dont ceux de soutien à la lutte pour les droits civiques ou la revendication des droits pour les femmes. Nous assistons alors à la publication des Principes de Sullivan en 1977, lesquels constituent un code de bonne conduite pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises étrangères établies en Afrique du Sud. L'adoption de ces principes a notamment incité un certain nombre d'entreprises américaines à mettre fin à leurs activités en territoire sud-africain, contribuant ainsi aux pressions qui ont mené à l'abolition de l'apartheid en 1991.

En parallèle, nous observons un intérêt grandissant pour les questions environnementales. À cet égard, la publication en 1987 du Rapport Brundtland, intitulé *Notre avenir à tous*, constitue l'un des moments décisifs, notamment avec l'utilisation pour la première fois de l'expression « développement durable »². L'impact environnemental des activités industrielles, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources tant minérales qu'énergétiques, l'appauvrissement des sols cultivables et le phénomène de déforestation font de plus en plus partie des préoccupations.

Ces mouvements inciteront les investisseurs à davantage tenir compte des autres risques que financiers dans la gestion de leurs placements. Si, au départ, ils appuyaient uniquement leur choix sur des principes d'exclusion, les méthodes ont avec le temps atteint un degré de sophistication faisant en sorte qu'il est désormais possible d'associer durabilité et rendements financiers. C'est l'essence même de l'investissement responsable tel que nous le concevons aujourd'hui.



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Source: Brian R. Keeble BSc MBBS MRCGP (1988) The Brundtland report: 'Our common future', Medicine and War, 4:1, 17-25, DOI: 10.1080/07488008808408783



# Le mouvement prend de l'ampleur

Au cours des dernières années, l'investissement responsable a constamment gagné en popularité compte tenu de l'évolution des méthodes mises en œuvre et du degré de sophistication atteint. Les critères ESG de même que les occasions offertes par la prise en compte de ces critères font partie intégrante des processus d'investissement, que ce soit en gestion active ou passive.

D'ailleurs, les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI), lancés en 2006, comptent à ce jour plus de 3 000 signataires, ce qui représente des actifs de plus de 103 billions \$.³ Un rapport de *Morningstar* estimait à 8,8 milliards \$ CA les actifs investis dans les placements durables à la fin du deuxième trimestre 2020, alors que l'estimation des flux monétaires nets vers des fonds ESG pour l'ensemble du deuxième trimestre 2020 demeurait positive à 135 millions \$ CA.⁴

Ces données témoignent notamment de l'importance accrue de l'intérêt accordé par les bénéficiaires et les clients des investisseurs institutionnels à l'égard des enjeux ESG. Compte tenu du transfert de plusieurs milliards de dollars d'actifs qui est à prévoir de la génération des baby-boomers vers celle de la génération Y, lesquels accordent encore plus d'importance aux enjeux environnementaux et sociaux, il est légitime de croire que l'investissement responsable pourrait devenir la norme en matière de placements.

Si, au départ, ils appuyaient uniquement leur choix sur des principes d'exclusion, les méthodes ont avec le temps atteint un degré de sophistication faisant en sorte qu'il est désormais possible d'associer durabilité et rendements financiers. C'est l'essence même de l'investissement responsable tel que nous le concevons aujourd'hui.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Source: https://www.unpri.org/pri/about-the-pri

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Source : Tam, Ian, 2020. Le paysage de l'investissement durable pour les investisseurs dans les fonds canadiens. Morningstar Research inc. https://www.morningstar.com consulté le 19 octobre 2020

## Une philosophie, plusieurs approches

Si la multiplication des termes pour qualifier les investissements – éthiques, responsables, thématiques, durables, d'impact – crée une certaine confusion, il est bon de rappeler que l'investissement responsable demeure d'abord et avant tout la prise en compte de critères ESG pour la sélection de titres et la répartition d'actifs pour construire un portefeuille de placements.

Il existe plusieurs façons d'intégrer les critères ESG à un processus de sélection de titres et de gestion des placements. Chaque investisseur optera pour l'approche ou la combinaison d'approches qui correspond à ses valeurs et aux objectifs poursuivis.



#### L'exclusion

L'exclusion consiste à éviter certains types d'investissement pour constituer un portefeuille. Elle peut être normative ou par principe.

L'exclusion normative s'appuie sur des normes ou des traités internationaux, comme les conventions sur les armes à sous-munitions ou l'interdiction des mines antipersonnel.

L'exclusion par principe vise les secteurs ou les sociétés dont les revenus proviennent d'activités qui vont à l'encontre des valeurs préconisées par l'investisseur, par exemple la fabrication et le commerce de produits du tabac.



#### L'intégration de critères ESG

Cette approche consiste à évaluer une entreprise en fonction, non seulement de critères financiers, mais également de ses pratiques à l'égard des enjeux ESG. Il s'agit de mesurer les risques et les possibilités liés à ces pratiques et de repérer les éléments susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur des placements à long terme.

Comme chaque secteur d'activité, voire chaque entreprise, repose sur un modèle d'affaires unique, les enjeux ESG qui y sont associés sont également uniques. Après avoir déterminé les enjeux propres à un secteur ou à une entreprise, le gestionnaire de portefeuille est en mesure d'intégrer les critères ESG à son processus d'analyse et d'investissement afin de gérer le risque tout en poursuivant son objectif de rendement.

L'évaluation des pratiques des entreprises permet aussi d'effectuer une sélection en faveur de titres dont les émetteurs affichent les meilleurs résultats du point de vue des critères ESG. Cette approche permet, entre autres, de constituer un portefeuille regroupant des titres parmi les meilleurs de leur catégorie.



#### L'approche thématique

Un portefeuille constitué selon cette approche regroupe des titres correspondant à un ou plusieurs critères ESG. Nous obtenons des portefeuilles axés, par exemple, sur la diversité, la lutte aux changements climatiques ou la protection des droits de la personne. En créant un portefeuille thématique, nous visons à créer de la valeur à long terme, tout en ayant une incidence positive sur l'environnement ou sur la société.



#### L'investissement d'impact

L'investissement d'impact consiste à utiliser des fonds pour investir dans des entreprises ou des projets susceptibles d'avoir un impact positif et mesurable sur le plan environnemental ou social, tout en permettant d'atteindre les objectifs financiers poursuivis. La santé, le logement abordable, la microfinance et les énergies renouvelables font partie des domaines qui offrent des occasions d'effectuer des investissements d'impact. Soulignons que, selon le cas, des investissements d'impact peuvent constituer un portefeuille thématique, au même titre qu'un portefeuille thématique peut être constitué d'investissements d'impact.



#### L'engagement actionnarial

L'engagement actionnarial désigne l'ensemble des leviers à la disposition des investisseurs pour intervenir auprès des sociétés en portefeuille afin d'influencer leur comportement. Parmi ces leviers, nous retrouvons notamment l'exercice du droit de vote par procuration, le dialogue et les propositions d'actionnaires.

# DGIA et l'investissement responsable : demeurer à l'avant-garde

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) adopte une approche innovante pour intégrer l'IR à ses solutions de placement et continuellement se situer parmi les chefs de file en la matière. Les gestionnaires de portefeuille et l'équipe IR évaluent la santé financière et les pratiques ESG des sociétés de leur univers d'investissement. Cette démarche nécessite un savoir-faire exhaustif du point de vue de l'analyse ESG afin d'évaluer les risques et saisir les occasions qui en découlent. Autrement dit, pour les professionnels de DGIA, l'IR est un processus en continu, mis en œuvre en amont de la sélection d'un titre, et accompagné d'un suivi tout au long de sa détention et au-delà.

#### PROCESSUS D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



EXEMPLE: LES INDICES S&P/TSX COMPOSÉ, FTSE UNIVERS ET MSCI MONDE



ARMES CONTROVERSÉES

ÉVALUATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

ÉVALUATION
DES PRATIQUES
ENVIRONNEMENTALES,
SOCIALES ET DE
GOUVERNANCE



**OBJECTIFS ESG SPÉCIFIQUES**EXEMPLE: NOTATION ESG, INTENSITÉ
CARBONE

#### ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS



Dialogues pour améliorer les pratiques des entreprises



Soumission de propositions d'actionnaire



Vote lors d'assemblées d'actionnaires pour influencer les décisions

#### INNOVATION ET COLLABORATION

Source: DGIA, juin 2020.

DGIA s'inspire du Pacte mondial des Nations Unies<sup>5</sup> pour appliquer un premier filtre d'exclusion pour la sélection de titres dans le cadre de ses solutions d'investissement responsable. D'autres filtres peuvent par la suite mener à des exclusions supplémentaires en fonction des objectifs et des préférences propres à chaque partenaire et client.

L'évaluation des pratiques des entreprises ajoutée à l'analyse financière permet d'intégrer des critères ESG aux solutions de placement IR de DGIA. L'équipe IR recense les facteurs de risque propres à chaque secteur et à chaque entreprise, en s'appuyant notamment sur les normes du *Sustainable Accounting Standards Board* (SASB). Par la suite, elle analyse les stratégies adoptées par le conseil d'administration et la direction des sociétés pour gérer ces enjeux. Elle porte une attention particulière aux controverses majeures auxquelles les entreprises pourraient être confrontées et, surtout, à la manière dont elles les abordent. À partir des données recueillies, l'équipe attribue à chaque société une notation représentative du degré d'intégration des critères ESG à son processus de gestion ainsi que des efforts déployés pour améliorer ses pratiques. Les gestionnaires de portefeuille s'appuient sur cette classification pour mieux évaluer les sociétés dans une perspective de sélection de titres, en favorisant celles qui affichent les meilleurs résultats, mais également celles qui ont démontré la volonté de s'améliorer.

Par ailleurs, selon les mandats, les objectifs de placement peuvent être fixés en tenant compte d'une thématique selon un ou plusieurs critères ESG. Par exemple, des cibles de décarbonisation des portefeuilles ou de notation ESG font partie des objectifs de placement de certaines stratégies. À cet égard, <u>Desjardins offre une série de fonds négociés en bourse</u> visant une réduction de l'intensité carbone des portefeuilles afin de soutenir la transition vers une économie plus verte.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Source: https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles

Cela dit, peu importe la portée ESG de chaque portefeuille, DGIA fait appel à l'engagement auprès des émetteurs pour encourager les entreprises en portefeuille à améliorer leurs pratiques. L'engagement actionnarial permet à DGIA d'exercer une de ses responsabilités les plus importantes : utiliser sa voix pour aider les sociétés à avoir une vision globale et soutenable à long terme.<sup>6</sup>

En définitive, l'innovation, la collaboration et le dialogue constituent la clé de l'approche de DGIA en matière d'investissement responsable. C'est ce qui lui donne la connaissance et l'agilité nécessaires pour s'adapter et demeurer à l'avant-garde d'un monde en constante évolution.

# Vers un marché financier durable

Quelle que soit la façon d'aborder l'investissement responsable, nous croyons que le capital doit plus que jamais être au service du développement humain. D'ailleurs, le rapport final du groupe d'experts sur la finance durable mis en place par le gouvernement du Canada abonde en ce sens. Il conclut que l'objectif du secteur financier est de « faire le lien entre les objectifs climatiques, les ambitions économiques et les impératifs d'investissement »<sup>7</sup>. Bien que ce groupe d'experts ait eu pour mandat de se pencher sur la transition pour une économie sobre en carbone, ce constat peut également s'appliquer aux autres enjeux ESG.

Au sommet de la chaîne, les investisseurs institutionnels exercent un pouvoir et une influence considérables, ce qui leur confère un rôle et une responsabilité en faveur d'une prospérité inclusive, résiliente et durable. Pour DGIA, l'investissement responsable est bien plus qu'une tendance: c'est une composante fondamentale de sa philosophie de gestion. Il contribue à établir les incitatifs permettant de se soustraire à la myopie du court terme au profit d'une vision à long terme, une vision tournée vers l'avenir.

Pour DGIA, l'investissement responsable est bien plus qu'une tendance : c'est une composante fondamentale de sa philosophie de gestion.



<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Source: https://www.desjardins.com/ressources/documents/white-papier-engagement-actionnarial-f.pdf?navigMW=la&

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Source: http://publications.gc.ca/collections/collection\_2019/eccc/En4-350-2-2019-fra.pdf

#### L'investissement responsable : de tendance à composante fondamentale

Le présent document a été préparé par Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) à titre informatif seulement.

Les informations incluses dans ce document sont présentées à des fins d'illustrations et de discussion seulement. Les renseignements ont été obtenus de sources que DGIA croit fiables, mais ils ne sont pas garantis et peuvent être incomplets. Les informations sont à jour à la date indiquée dans le présent document. DGIA n'assume aucune obligation de mettre ces renseignements à jour ou de communiquer tout fait nouveau concernant les sujets, les titres ou stratégies évoquées.

Les informations présentées ne devraient pas être considérées comme des conseils d'investissement ou des recommandations d'achats ou de ventes de titres, ou des recommandations de stratégies de placement particulières. Rien dans le présent document ne constitue une déclaration selon laquelle toute stratégie ou recommandation de placement contenue aux présentes convient à la situation d'un investisseur. Dans tous les cas, les investisseurs doivent mener leurs propres vérifications et analyses de ces renseignements avant de prendre ou d'omettre de prendre toute mesure que ce soit en lien avec les titres, stratégies ou les marchés qui sont analysés dans le présent document.



#### Équipe d'investissement responsable

Christian Felx Directeur, Recherche et Investissement responsable christian.felx@desjardins.com

Solène Hanquier Conseillère principale, Investissement responsable solene.hanquier@desjardins.com

Kim Desmarais Analyste, Investissement responsable kim.desmarais@desjardins.com

